



NOTE D'INFORMATION – CLIENTS

COVID-19 : REGLES D'HYGIENE

Auteur	Date de publication	Version
Xavier Longuet	10/02/2021	V4 – 14/01/2021
Charbel Tannoury Gaëlle Gautier	18/03/2021	V5 – 19/02/2021

Ce document décrit les mesures à suivre par les stagiaires lors des formations Gesip dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19 et conformément aux instructions du gouvernement connues à ce jour.

Ces règles d'hygiène sont des mesures de prévention et d'adaptation pour tenir compte des changements de circonstances liées à la crise sanitaire actuelle et afin de préserver la santé et la sécurité de tous les stagiaires et de tous les salariés Gesip.

Champs d'application : ces consignes s'appliquent pour tous les stagiaires lors des formations sur les centres de Vernon et Roussillon, les sites délocalisés et les formations en intra chez les clients.



Sources :

- **Ministère du Travail (2020) :**
 - Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger la santé de ses salariés face au virus ?
 - Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés.
 - Vestiaires, locaux sociaux, et locaux fumeurs : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?
 - Entretien des locaux de travail par un prestataire extérieur (hors secteur sanitaire) : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?
 - Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de covid-19 actualisé au 16 octobre 2020
 - 2020 09 25 Gestion des cas Covid-19 en entreprise publié par AMI santé au travail
 - Covid-19 : conseils et bonnes pratiques pour l'employeur du 6 octobre 2020 publié par la Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et l'Assurance Maladie risques professionnels
 - Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 actualisé au 16 février 2021
- **Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés (FEP) (2020) :**
 - Continuité de l'activité, propreté et mesures de prévention
- **Site du Gouvernement (2020) :**
 - Infos Coronavirus
- **Santé Publique France**
 - Définition de cas d'infection au SARS-CoV-2 (COVID-19) mise à jour le 16/11/2020
- **INRS (2020) :**
 - COVID-19 et prévention en entreprise
- **AFNOR : Référentiel AFNOR Certification Vérification des mesures sanitaires COVID-19 (mai 2020)**



SOMMAIRE

I) Particularités du Covid-19	4
A) Les voies de transmission du Covid-19	4
B) Les symptômes	4
II) Gestes barrières et distanciation	5
A) Mesures barrières essentielles	5
B) Règle de distanciation sociale	6
III) Règles de conduites appliquées au Gesip	7
A) Accès et l'utilisation des locaux Gesip	7
B) Usage des vestiaires et gestion des vêtements et des EPI	8
C) Usage des sanitaires et des douches	8
D) Usage du matériel dans les salles de classe et sur les plateaux ..	9
E) Logistique, restauration et hébergement	9
F) Déplacements des stagiaires	9
G) Gestion d'une personne symptomatique	10



I) Particularités du Covid-19

A) Les voies de transmission du Covid-19

- **Par réception de postillons ou gouttelettes contaminés :**

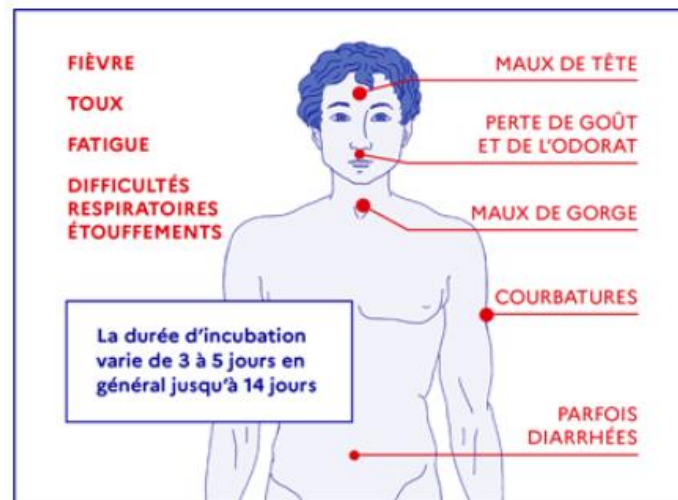
- Contact avec des sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

- **Par contact entre un élément contaminé et votre visage :**

Il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche, en particulier :

- Suite à un contact avec des surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres.

B) Les symptômes



II) Gestes barrières et distanciation

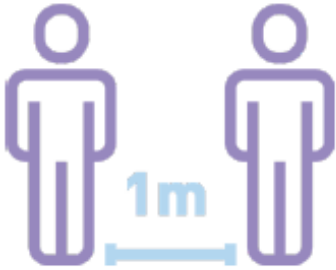
A) Mesures barrières essentielles

Ensemble contre la Covid-19





B) Règle de distanciation sociale



Dans tous les cas, quelles que soient les circonstances, le stagiaire doit respecter lors des stages une distance minimale d'un mètre entre lui et toute autre personne (stagiaires, formateurs, intervenants...), dans les salles de cours et sur le plateau. Cette règle devra également être respectée en cas d'usage des transports en commun pour se rendre sur un des centres Gesip. Un lavage des mains devra alors être réalisé obligatoirement à l'arrivée sur site.

Des marquages au sol pourront aider le stagiaire à prendre conscience de la distance qu'il doit respecter dans les zones d'attente, de rencontre, etc.

Le port du masque chirurgical est obligatoire pendant le stage, sauf indication contraire en lien avec la sécurité.



III) Règles de conduites appliquées au Gesip

Il est à la charge du client de fournir à ses stagiaires un nombre suffisant de masques chirurgicaux en vue de la durée du stage, dont le port sera obligatoire, sauf indication contraire en lien avec la sécurité, pendant le déroulement de la formation ainsi que des gants (sur site client en intra) et lunettes de protection.

Le stagiaire doit signer le formulaire d'engagement Covid-19.

A) Accès et l'utilisation des locaux Gesip

- **Prise de température**

- La prise de la température sera systématique et obligatoire, tous les matins, pour tous les stagiaires avant le début du stage, à l'aide d'un dispositif sans contact.
- A leur arrivée au centre, les stagiaires devront se placer devant l'entrée du bâtiment de formation, selon un marquage au sol qui prévoit un espacement d'un mètre, afin que les formateurs puissent prendre leur température à distance.

- **Règles d'hygiènes**

- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition dans les locaux. Le stagiaire se verra distribuer une bouteille d'eau individuelle sur laquelle il apposera une étiquette avec son prénom et son nom.
- Les bouteilles d'eau usagées devront être jetées par le stagiaire dans la poubelle de recyclage.
- La fontaine d'eau et machine à café seront interdites d'utilisation.

- **Règles de distanciation**

- Sur le terrain, lors des exercices, les stagiaires devront respecter les marquages de positionnement d'un mètre qui représentent les zones d'attentes.
- Dans les salles, il y aura un seul stagiaire par table. La table attribuée à un stagiaire ne devra pas être utilisée par d'autres personnes.



B) Usage des vestiaires et gestion des vêtements et des EPI

• Vestiaires :

- Respecter le marquage au sol de distanciation d'un mètre pour entrer dans les vestiaires.
- Passer dans le pédiluve extérieur pour nettoyer et désinfecter les bottes avant d'entrer dans les locaux après les exercices sur le plateau.
- Respecter le circuit d'entrée et de sortie dans les vestiaires.
- Respecter les emplacements prévus pour chaque stagiaire. Ces emplacements sont marqués au sol et respectent une distanciation de 1 mètre.
- La capacité des vestiaires est limitée pour respecter les règles de distanciation sociale et il pourra être procédé à un passage dans les vestiaires par groupe réduit.
- La restitution des EPI se fera à la sortie des vestiaires.

• Vêtements et EPI :

- Se laver les mains avant la mise des équipements et après leur retrait.
- Garder son masque ARI pendant toute la durée du stage. Le stagiaire sera muni d'un sac individuel avec fermeture zip de capacité 6 litres, avec une étiquette portant son nom, pour ranger son masque.
- Garder son casque pendant toute la durée du stage. Le casque devra être rangé par le stagiaire dans son placard individuel de vestiaire.
- Garder ses EPI toute la journée et les restituer en fin de journée en les déposant dans des caisses réservées à cet effet. Sauf le casque, qui devra être gardé dans le placard individuel de vestiaire.
- Changer ses sous-vêtements une fois par jour.
- Mettre ses sous-vêtements et sa cagoule dans un sac pressing directement après leur utilisation à la fin de chaque journée.
- Sur le plateau technique feu et dès la sortie des vestiaires, la cagoule devra être remontée au-dessus de la bouche et du nez et les lunettes de protection du casque seront utilisées. Lors des exercices, la visière du casque sera également utilisée.

C) Usage des sanitaires et des douches

• Usage des douches :

- Utiliser les lingettes désinfectantes mises à disposition pour nettoyer les robinets de douche avant leur utilisation.
- Après chaque douche, un entretien systématique de la cabine doit être réalisé par l'utilisateur au moyen d'un produit désinfectant virucide. Le produit sera pulvérisé sur les surfaces soit par l'usage de la centrale de désinfection, soit par un pulvérisateur à main mis à disposition dans les vestiaires.



- **Usage des sanitaires :**

- Se laver les mains avant et après l'utilisation des sanitaires.
- Se sécher les mains uniquement avec du papier. L'utilisation des sèche-mains électriques et de tissu non à usage unique est proscrite.
- Des lingettes seront mises à disposition dans les sanitaires. Merci de ne pas les emporter avec vous et de prévenir s'il n'en reste plus.
- Il est formellement interdit de jeter les lingettes dans les toilettes. Une poubelle est à votre disposition.

D) Usage du matériel dans les salles de classe et sur les plateaux

- Utiliser les lingettes désinfectantes mises à disposition pour laver le matériel après manipulation.
- Chaque stagiaire se verra remettre une pochette individuelle de feutres marqueurs effaçables pour tableau blanc. Cette pochette sera à restituer en fin de stage.
- Lavage des mains avec du gel hydro-alcoolique et usage du masque, des gants et lunettes de protection avant un exercice en salle qui nécessitera de toucher à des aimants, document POI, classeur de définition de fonction, équipement, radio, téléphonie, etc...
- Le stagiaire doit bien nettoyer l'équipement avec une lingette désinfectante à chaque usage individuel avant de le transmettre à un autre stagiaire.
- Le stagiaire doit désinfecter le matériel à la fin de l'exercice.
- Utiliser des lunettes lors des exercices en salle si le respect des mesures de distanciation sociales ne peuvent pas être respectées.
- Sur le plateau technique, il pourra être permis de remonter la visière et ne pas protéger la bouche et le nez en dehors d'un exercice à la condition qu'une distance de 2 m soit effective entre les personnes. Sinon, les mesures barrières avec la cagoule remontée au-dessus de la bouche et du nez ainsi que les lunettes de protection abaissées devront être appliquées. Lors des exercices et pour des raisons de sécurité face au feu, la cagoule devra parfaitement protéger le cou et dans ce cas ne pas couvrir la bouche et le nez. La visière du casque et les lunettes intégrées au casque seront également utilisées pendant les exercices.

E) Logistique, restauration et hébergement

- Les consignes sanitaires en matière de logistique, restauration et hébergement seront données directement par votre formateur sur le centre Gesip.

F) Déplacements des stagiaires



- Les directives seront communiquées directement par le site concerné.
- En cas de transport par camionnette, Gesip prend les dispositions pour laisser 1 mètre de distance à l'intérieur du véhicule entre chaque personne avec port du masque obligatoire, et ouvrira et fermera les portes.
- Des lingettes désinfectantes seront utilisées pour les points de contacts.
- Pour les bus, prévoir d'utiliser la porte arrière lorsque cela est possible.
- Le port du masque restera en vigueur lors du transport.

G) Gestion d'une personne symptomatique

- **Si un stagiaire est symptomatique :**
 - Le stagiaire symptomatique sera isolé dans une pièce dédiée avec application immédiate des gestes barrières.
 - Il se verra remettre un masque par le personnel Gesip.
 - **En l'absence de signe de gravité** : il sera demandé au stagiaire de contacter le numéro AlloCovid (0 806 800 540), ou de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organisation de son retour à domicile en évitant les transports en commun.
 - **En cas de signe de gravité** (ex : détresse respiratoire) : le personnel Gesip fera appel au service d'urgence du site qui décidera de faire appel au SAMU (téléphone 15).
- **Si un test révèle un cas positif :**
 - Informer le référent Covid-19 de Gesip (coordonnées à disposition par le formateur) qui réalisera un traçage en s'appuyant sur la procédure définie dans la fiche élaborée en commun avec la Médecine du Travail. Les contacts sont notamment identifiés dans les registres de présence, les plannings et l'enregistrement de présence des stagiaires. Seuls les organismes habilités peuvent définir les cas contact.
 - Il est à noter que les procédures Gesip permettent aux stagiaires de ne pas être classifié comme cas contact à risque en cas de présence d'une personne qui serait testée positive et s'il n'y a pas eu de comportement déviant relatif à un non-respect des procédures sanitaires Gesip.
 - En cas de départ volontaire d'un stagiaire avant la fin du stage, celui-ci devra avoir l'accord de son employeur et signer une feuille de départ anticipé du stage en précisant le motif.

* Dans le cas où un stagiaire se sentirait mal et ne présenterait pas les signes du Covid-19, alors il sera pris en charge avec la procédure normale de secours de chaque centre.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

 **Se laver très régulièrement
les mains**

 **Tousser ou éternuer
dans son coude**

 **Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**

 **SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**

 Vous avez des questions
sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)

ANNEXE 2

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

LES INFORMATIONS UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

Lavez-vous très régulièrement les mains

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir

Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes

QUELS SONT LES SIGNES ?

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES





ANNEXE 3

COVID-19 – RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Le ministère des Solidarités et de la Santé actualise ses recommandations régulièrement pour protéger votre santé et vous recommander les bons gestes à adopter face au Coronavirus COVID-19.

Quels sont les gestes barrières ?

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

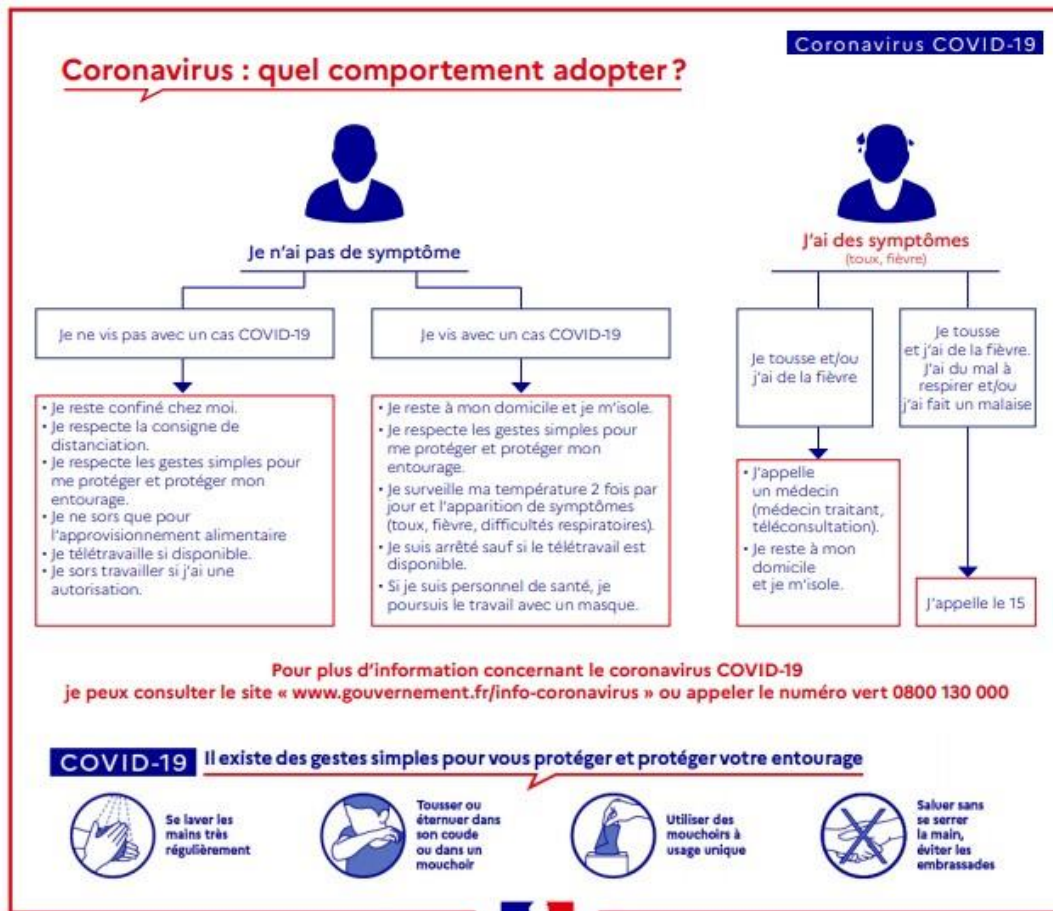
- se laver les mains très régulièrement
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 :

- **je reste à domicile,**
- **j'évite les contacts,**
- **j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.**

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU- Centre 15.

COVID-19 – COMPORTEMENT A ADOPTER EN DEHORS DU TRAVAIL



Friction hydro-alcoolique – Comment ?

AVEC UN PRODUIT HYDRO-ALCOOLIQUE

1a



1b



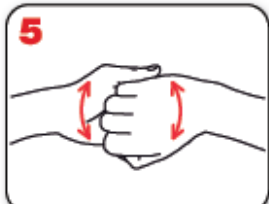
Remplir la paume d'une main avec le produit hydro-alcoolique, recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :

2



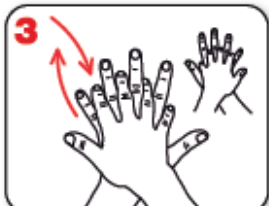
Paume contre paume par mouvement de rotation,

5



les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains, opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,

3



le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice versa,

6



le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice versa,

4



les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,

7



la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice versa.

Lavage des mains – Comment ?

AVEC DU SAVON ET DE L'EAU

0

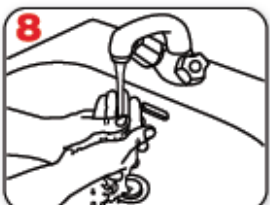


Mouiller les mains abondamment,

1



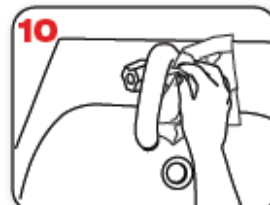
appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



Rincer les mains à l'eau,



sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,



fermer le robinet à l'aide de la serviette.

ANNEXE 5



20-30 secondes

8



Une fois sèches, les mains sont prêtes pour le soin.



40-60 secondes

11



Les mains sont prêtes pour le soin.